

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 13 novembre 2017

CODEXTER (2017) OJ2 annoté

COMITÉ D'EXPERTS SUR LE TERRORISME (CODEXTER)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

33^e Réunion plénière

Strasbourg (France), 22-24 novembre 2017

Conseil de l'Europe
Palais, Salle 8

Ouverture à 9h30, Mercredi
Clôture à 13h00, Vendredi

Secrétariat de la Division Anti-Terrorisme
Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, DG I

codexter@coe.int - www.coe.int/terrorism

1. Ouverture de la réunion

La réunion débutera le mercredi 22 novembre à 9h30 au Conseil de l'Europe.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité décidera de l'adoption de l'ordre du jour.

3. Communication du Président et des membres du CODEXTER et du Secrétariat

Le CODEXTER est invité à prendre note des informations fournies par son Président, M. Alexandros Stravropoulos, et par le Secrétariat sur les résultats de la réunion du Bureau qui s'est tenue les 19 et 20 octobre et sur les activités les plus récentes du Conseil de l'Europe intéressant le travail du CODEXTER depuis la dernière réunion plénière en mai 2017.

Les membres du CODEXTER sont invités à fournir des informations sur les plus récentes questions relatives à la lutte contre le terrorisme dans leur cadre national et/ou à suggérer de nouvelles initiatives éventuelles du CODEXTER en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme.

4. Travaux et activités futurs du CDCT (nouvel acronyme du CODEXTER à partir de l'année prochaine)

Sur la base d'une proposition d'action du Bureau (voir la liste de ses décisions sur ce point), le CODEXTER est invité à examiner comment les futurs travaux du CDCT doivent être planifiés afin de remplir les tâches spécifiques du Comité confiées par le Comité des Ministres, en particulier sur la base de son mandat pour 2018-2019. Le mandat du CDCT 2018-2019 comprend six «tâches spécifiques». Le Bureau avance des propositions sur la façon dont elles devraient être traitées, ainsi que le calendrier pour mettre en œuvre les différentes activités.

5. Les terroristes agissant seuls

Le «Plan d'action pour la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme» du Conseil de l'Europe prévoit l'élaboration d'une recommandation du Comité des Ministres sur les «Terroristes Agissant Seuls» (TAS). Lors de sa 29^{ème} réunion plénière, le CODEXTER a décidé d'établir un comité de rédaction conformément à l'article 14.a de l'Annexe 1 à la Résolution CM/Res (2011) 24 sur « les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail ».

Le comité de rédaction a commencé ses travaux sur une nouvelle recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur "les Terroristes Agissant Seuls" les 3-4 novembre 2016. Deux autres réunions ont eu lieu en mars et en juin 2017. Le comité de rédaction a achevé ses travaux le 17 - 20 octobre 2017.

Le CODEXTER est invité à prendre note des informations fournies par le Président du comité de rédaction du TAS, M. Nicola Piacente, en ce qui concerne le projet de Recommandation et son projet de Rapport Explicatif.

Le CODEXTER examinera le projet de Recommandation sur les "Terroristes Agissant Seuls" préparé par le comité de rédaction et l'approuvera, avant de le soumettre pour adoption formelle au Comité des Ministres. Il examinera et approuvera également le projet de Rapport Explicatif à la Recommandation et le soumettra au Comité des Ministres pour information.

6. La définition du Terrorisme

Le CODEXTER est invité à examiner le document «Document de travail sur la Définition du Terrorisme pour la Convention de Varsovie de 2005 sur la Prévention du Terrorisme», envoyé par e-mail aux membres du CODEXTER.

Le Bureau a examiné ce document qui a été préparé par le Secrétariat et dont l'objectif principal est seulement de fournir une description factuelle de la situation actuelle en ce qui concerne la définition du terrorisme dans un contexte international. Le Bureau a décidé qu'à la suite des résultats des débats de cette 33^{ème} réunion plénière, les délégations du CODEXTER seraient invitées à fournir des observations formelles sur ce point lors de la 34^{ème} réunion plénière (printemps 2018) afin de savoir si un sous-groupe du CODEXTER devrait être mis en place pour commencer le travail sur l'élaboration d'une définition du terrorisme.

7. Les liens entre le terrorisme et le crime organisé

Le CODEXTER est invité à prendre note du fait que le Bureau du CODEXTER et le Bureau du CDPC se sont mis d'accord sur la création d'un groupe de travail d'experts conjoint (CDPC-CODEXTER) chargé d'examiner les futurs thèmes et actions communs pour les deux comités, afin d'assurer un suivi de la Conférence de Malaga.

Le CODEXTER devrait charger le Secrétariat de commencer à planifier l'organisation de la première réunion de ce groupe de travail dès que possible en 2018.

8. Terrorisme et Internet

Le CODEXTER est invité à prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur les développements les plus récents sur cette question et notamment du fait qu'un échange de lettres entre le Conseil de l'Europe et les principales entreprises technologiques a eu lieu le 8 novembre.

9. La Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) et le Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 217)

Le Comité est invité à prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur l'état des signatures et des ratifications des instruments du Conseil de l'Europe relatifs à la lutte contre le terrorisme.

10. Le réseau 24/7 de points de contact sur les combattants terroristes étrangers du Conseil de l'Europe

Le CODEXTER est invité à prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur les développements les plus récents sur cette question.

11. Profils nationaux relatifs à la capacité de lutte contre le terrorisme et informations sur les mesures prises au niveau national contre le terrorisme

Le Comité est invité à examiner et à approuver le profil national relatif à la capacité de lutte contre le terrorisme mis à jour tel qu'il a été soumis par la délégation de l'Arménie pour la publication sur le site Internet du CODEXTER. Les délégations sont fortement encouragées à présenter leurs profils nationaux lors des prochaines réunions, en particulier celles dont les profils sont anciens.

12. Elections

Le Comité est invité à élire un nouveau Président et un Vice-Président, à élire un membre du Bureau et à renouveler le mandat d'un membre du Bureau (Mme Visoiu). Voir aussi le document CODEXTER (2017) 7. Les membres intéressés sont invités à soumettre leur candidature au plus tard à 18h00 le premier jour de la prochaine réunion plénière, le 22 novembre 2017.

13. Points pour information

La Plénière est invitée à prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur

- a) la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels (STCE n° 221)
- b) CDPC

14. Questions diverses

Les délégations sont invitées à présenter d'autres questions.

15. Date et lieu de la 1^{ère} Réunion du CDCT

*Le Comité conviendra de la date et du lieu de la 1^{ère} réunion plénière du CDCT.
Le Secrétariat propose de tenir la réunion à Strasbourg la semaine du 14 au 18 mai 2018 ou la semaine du 22 au 25 mai 2018.*

16. Adoption du Rapport abrégé et de la liste des points examinés et des décisions prises

Le Comité est invité à adopter le Rapport abrégé et la Liste des points examinés et des décisions prises.